



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E193286

VALABLE JUSQU'AU 07/07/2026

ÉDITÉ LE 26/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/07/2021

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BESANCON 2007B00812

Siret : 901 613 604 00015

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 11093551

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 86320000

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 8632000

Situation fiscale et sociale : A jour au 07/05/2025

Raison sociale : RENAUD NICOLAS

10 BIS ROUTE DE BESANCON
LE CLOS JOLY
25390 GUYANS-VENNES

Téléphone : 0688330229

Portable :

Site Internet :

E-mail : nico.charpenterenaud@gmail.com

Responsabilité légale :
RENAUD NICOLAS GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	09/06/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	09/06/2023
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	15/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	21/07/2021
o Fenêtres de toit	21/07/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	21/07/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	21/07/2021
o Isolation des combles perdus	21/07/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BESANCON
ESPACE VALENTIN EST
VALPARC
10, RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.